

POLITIQUE DE PARTAGE DU CONTENU DES CLUBS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Afin de répondre à une demande de plus en plus importante de la part des clubs du département de partager leur contenu sur nos réseaux sociaux, le Comité propose à chaque groupement sportif le partage d'une action par saison. L'idée étant de rendre possible la promotion d'actions pouvant intéresser le grand public et de mettre en valeur les clubs grâce à leurs actions « remarquables ».

Modalités de diffusion :

- 1 fois dans la saison (d'octobre à juin)
- Envoyer un mail à elise.pichery@maineetloirebasketball.org avec ce que vous souhaitez partager. Y préciser le type d'action – nom du club – date de l'action et y joindre le visuel ou le lien du visuel partagé directement sur vos réseaux sociaux
- Le partage se fera en story sur les comptes Instagram et Facebook du Comité
- Conseil : partager quelque chose de déjà publié ou qui sera publié sur vos réseaux sociaux pour que les gens aillent directement voir votre compte et vos autres actions
- Partages possibles :
 - Actions ouvertes au grand public
 - Actions axées basket/sport
 - Évènement club : accueil d'un match handisport, tournoi, ...
 - Action sociétale : journée de ramassage des déchets, journée de sensibilisation aux premiers secours, action fair-play, action de lutte contre le racisme, action pour Octobre Rose, ...
 - Retour sur un évènement sportif : plateau U7, accueil de joueuses ou joueurs pros, ...
 - Publicité pour une nouvelle pratique : Micro Basket, BaskeTonik, Basket Santé, Basket Inclusif, Fit Basket ?
- Partages impossibles :
 - Ventes en tous genres (boutique, alimentaire, disco, ...)
 - Actions internes au club (pique-nique, soirée dansante réservée aux licenciés, ...)
 - Publicité pour des matchs de championnat
 - Mise en avant de partenaires ou de promotions

- Types de documents acceptés
 - Affiches
 - Photo
 - Vidéo
 - Pas de texte

Le partage sur nos réseaux sociaux se fera en fonction du calendrier de nos publications interne. Afin de nous faciliter la tâche et de répondre au mieux à votre demande, n'hésitez pas à nous envoyer votre demande le plus tôt possible.

Une fois le mail envoyé avec votre demande de partage, la commission Communication se garde le droit de refuser votre demande si elle n'est pas adaptée aux attentes ci-dessus. En cas de demande trop régulière de partage, le Comité se garde le droit de refuser le partage.

